

5.2

Réglementation et lignes directrices

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

Modification aux guides et formulaires disponibles aux intervenants du secteur financier à la suite de l'adoption du Règlement d'application de la Loi sur les assurances

À la suite de l'adoption du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les assurances (le « Règlement ») le 12 août dernier, les guides et les formulaires disponibles sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour les intervenants dans le secteur financier seront tous mis à jour au plus tard le 25 septembre 2009.

À cet effet, les formulaires actuellement disponibles sur le site Web de l'Autorité seront acceptés pendant la période du 10 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclusivement dans la mesure où tous les documents et renseignements exigés par le nouveau Règlement sont fournis à l'Autorité. De plus, veuillez prendre note que ces formulaires ne seront acceptés par l'Autorité que s'ils sont accompagnés des droits exigibles sous le nouveau Règlement. L'article 88 du Règlement prévoit spécifiquement les nouveaux droits exigibles à compter du 10 septembre 2009.

Le texte du Règlement a été publié au Bulletin de l'Autorité du 4 septembre 2009 (Vol. 6, no 35, p. 158).

Le texte du Règlement est aussi disponible sur le site Web de l'Autorité, dans la section Lois et règlements - Assurances et institutions de dépôt, et accessible par le lien suivant : <http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/assur-inst-depot/090910-rala-d887-2009-fr.pdf>.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Juneau, Analyste
 Direction du contrôle du droit d'exercice
 Autorité des marchés financiers
 tél.: 418.525.0337, poste 4576
 numéro sans frais : 1.877.525.0337
 michel.juneau@lautorite.qc.ca

Le 11 septembre 2009.